Matinée de sensibilisation Les violences sexuelles et sexistes sur le lieu du travail

Mieux les connaître pour agir

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Sophie Raix, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité

site internet :www.femmes.gouv.fr/

Plan d'intervention

- Enquêtes et chiffres clés
- Définitions
- Formes de violences sexistes et sexuelles
- Des secteurs plus touchés
- Des facteurs fragilisants
- Comportement des victimes
- Des conséquences sur la santé, dans la vie personnelle et professionnelle
- Dépistage / préconisation

Enquêtes et données

- 2008, INSEE: 25% des agressions sexuelles et 5 % des viols dont sont victimes les femmes se produisent sur leur lieu de travail. (caresses, baisers et autres gestes déplacés non désirés).
- 2013, Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : une enquête sur les relations professionnelles entre les F/H
- 2014, Le Défenseur des Droits, enquête sur le harcèlement sexuel au travail

Définition

Le sexisme au travail : Le sexisme se manifeste par des propos, comportements ou attitudes qui érigent la différence en raison de son appartenance à un sexe en différence fondamentale entraînant un jugement sur l'intelligence, les comportements et/ou les aptitudes de la personne qui en est victime.

 (Source : CSEP Conseil supérieur de l'égalité entre les femmes et les hommes Mars 2014)

Les violences sexuelles : Plusieurs sources s'accordent pour définir la violence sexuelle comme étant les propos, actes ou geste à connotation sexuelle, <u>imposés et répétés</u> à une personne qui les refuse ou ne peut les refuser. Ce n'est pas la nature de l'acte qui définit une violence sexuelle mais <u>l'absence de consentement</u> de la personne à qui il est infligé.

Formes de violences sexistes et sexuelles

- l'agression sexuelle (attouchements imposés sur les parties sexuelles ou connotées sont des agressions sexuelles),
- le harcèlement sexuel,
- le harcèlement moral sexiste,
- le viol

• • •

Des secteurs plus touchés

Une étude de Sylvie Cromer (1990) montre que le harcèlement sexuel prédomine :

- dans le secteur privé : 80 % des cas
- dans les structures de moins de 11 salarié-e-s
- davantage dans le secteur tertiaire.

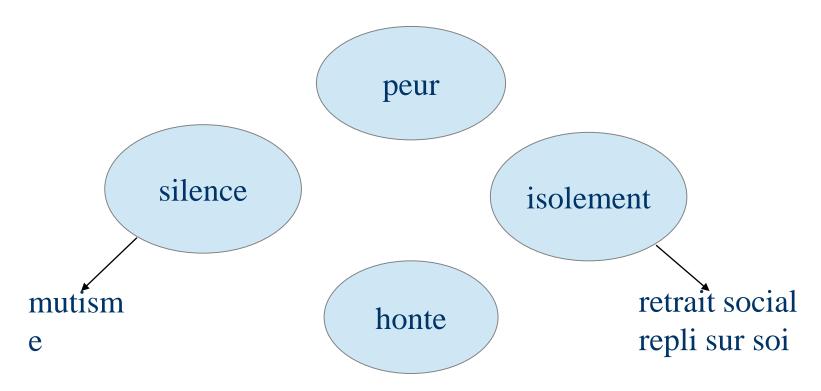


Des facteurs fragilisants

- la maltraitance dans l'enfance ?
- les situations de précarité ?

Comportement et vécu

La spécificité des violences



Des conséquences sur la santé, la vie personnelle et professionnelle

- perte de confiance en soi et un fort sentiment de dévalorisation...

- troubles divers : dépression, abus de substances

- congé maladie

Dépistage

- un dépistage orienté est à effectuer dès suspicion

- un dépistage systématique peut être effectuer par les praticiens (médecin du travail)

Préconisation

- la structure peut se situer en amont et mettre des mesures de prévention et mettre en place de bons canaux de communication
- en cas de doute utiliser les ressources en interne, avoir une bonne connaissance des réseaux d'appui pour échange et orientation.
- un affichage dans les locaux du cadre législatif

Pour aller plus loin

- Site institutionnel d'informations sur le harcèlement sexuel

www.stop-harcelement-sexuel.gouv.fr

- Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016

Www.femmes.gouv.fr

- Enquête sur le harcèlement sexuel au travail www.defenseurdesdroits.fr